

Objet de l'avis de l'impôt

Accès direct pour l'achat de vêtements de travail pour le personnel de la venue n'est pas au R.P. afin de fournir cette subvention sans que par le Conseil Municipal
Le Conseil Municipal
M. l'avis de la commune de travaux.
M. l'avis formal de la commune de finances.
de la

- Prendre de vêtements de travail pour le personnel de la venue

- que le montant de celle, de 39 100 fr sera imputé Chap. XIII art 1

Adopté à l'unanimité

Bonds de la Côte d'Antoine

M. le préfet de la Côte d'Antoine de 8850 fr requiert des fonds appartenant à la Côte d'Antoine association qui ne

est pas reconnue depuis la guerre.

Le préfet qui une délibération du C.M. attribue des fonds au budget communal.

Le Conseil Municipal

M. le préfet de M. le Maire Municipal

M. l'avis de la commune de finances

demande

à M. le Préfet d'autoriser M. le Maire Municipal à verser la somme de 8850 fr

provenant de la liquidation du syndicat de la Côte d'Antoine au profit du budget communal

Adopté à l'unanimité